

Dons à l'association AiDé :

Merci d'avoir choisi de soutenir nos actions. Pour faire un don, il vous suffit d'imprimer et de compléter ce formulaire, puis de nous l'adresser par courrier accompagné de votre chèque à l'ordre de l'Association AiDé à l'adresse indiqué au bas de la page.

Vos coordonnées :

Entreprise ou raison sociale : *	
N° Siren : *	
Responsable : *	

* à ne remplir que si vous êtes une entreprise ou une association

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	

Montant et date du paiement :

Montant versé : _____ €, le ____/____/____.

A l'ordre de « L'association AiDé », et à renvoyer à l'adresse ci-dessous.

Nous vous remercions pour cette contribution qui permettra à l'Association AiDé d'accomplir ses objectifs. Merci d'avance au nom de toutes les personnes qui vont être aidées grâce à votre générosité. Vous recevrez en retour un reçu dons aux oeuvres.

Avantages fiscaux pour les particuliers :

Pour information, les dons manuels bénéficient de la réduction fiscale prévue par l'article 200 du Code général des Impôts : 66% des sommes versées sont déductibles dans la limite de 20% du revenu imposable annuel. Ainsi un don de 50 € ne revient finalement qu'à 17 € pour le donateur après déduction fiscale.

Avantages fiscaux pour les entreprises :

L'ensemble des versements au titre du mécénat permet à l'entreprise de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés de 60% du montant de ses versements pris dans la limite de 5 pour mille de votre chiffre d'affaires HT. Au-delà de 5 pour mille ou en cas d'exercice déficitaire, report possible sur les 5 exercices suivants (Article 238 bis du code général des impôts). Ainsi un don de 100 Euros, par exemple, ne vous revient qu'à 40 Euros après déductions fiscales.

Association AiDé
Aide au Développement
c/o Pierre Hildebrand
3, rue neuve
68700 Cernay
France

Courriel : pierre.hildebrand@free.fr
Site : www.asso-aide.org

